



## COMMUNIQUE

### **Droit de réponse de Madame le Maire de Beaumont relatif à l'article du Parisien en date du 25 août intitulé : "le dossier de la nouvelle gendarmerie au point mort"**

A la suite de l'article paru dans l'édition du journal Le Parisien du vendredi 25 août, consacrée à l'évolution du dossier portant sur la création d'une « gendarmerie » à Beaumont sur Oise, j'ai souhaité publié ce droit de réponse que j'ai adressé également au Rédacteur en chef du journal et à son chef d'édition.

En effet, je tiens à apporter les rectifications qui s'imposent et à indiquer combien je suis choquée par les méthodes employées par le journaliste qui s'emploie à vouloir rédiger à tout prix des articles dont le contenu n'est pas le reflet de la réalité.

Je tiens à préciser que la municipalité refuse depuis de nombreux mois, pour cette raison, de communiquer avec ce journaliste quel que soit le sujet.

Les journalistes ne devraient-ils pas obéir au principe d'exactitude afin d'apporter de réelles informations aux lecteurs pour favoriser la compréhension du sujet évoqué ?

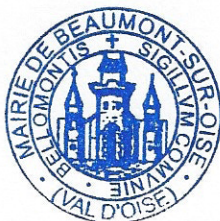
#### Sur le sujet lui-même :

- Je ne me suis jamais entretenue sur ce dossier avec l'auteur de cet article.
- Les propos que me prête ce journaliste ne sont que des bribes issues de réponses que j'ai apportées à des riverains, voilà plusieurs mois, lors d'une réunion de quartier.
- NON, le projet ne porte pas sur la réalisation d'une gendarmerie mais d'un casernement comprenant des locaux opérationnels et des logements.
- NON, ce projet n'était pas porté par l'ancienne municipalité. C'est l'actuelle municipalité qui l'a initié et œuvre à son avancement.
- NON, la ville n'a pas vocation à devenir bailleur et à encaisser des loyers dès lors que ce projet serait réalisé !
- NON, l'évaluation de la valeur du site n'est pas de 1M€.
- NON, la première évaluation réalisée par le service des Domaines ne date pas de 2015. Elle a été réalisée en 2013.
- OUI le montant de l'évaluation de 2016 est supérieur à celui de 2013.
- NON, le patrimoine situé sur le site n'a pas été déclaré incessible. Il est considéré comme illiquide sur le plan économique par les services des Domaines.

S'agissant des propos rapportés dans cet article et censés avoir été tenus par un représentant des services des Domaines, il ne m'appartient pas de les commenter.

Je peux toutefois vous indiquer qu'il n'a jamais été demandé à la ville de Beaumont de porter une contre-proposition se rapprochant de l'évaluation du service des Domaines.

Enfin, ce dossier porté par la municipalité de Beaumont-sur-Oise, conçu en partenariat étroit avec la Gendarmerie nationale et soutenu par les services de l'Etat, fait toujours l'objet de démarches afin de le voir aboutir.



Votre Maire,  
Nathalie GROUX